

Arch Rival Nails

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

OPTIMA PRIMER

Date de révision : 29-07-2025

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur de produit

Arch Rival Optima Primer

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Durcisseur professionnel pour l'amélioration des ongles à utiliser avec une base coat pour ongles

Utilisations déconseillées : Toutes autres utilisations

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur initial :

Arch Rival Nails

3595 12th Ave, Port Alberni, BC Canada V9Y 4W9

Courriel : info@archrivalnails.com

Téléphone : 1-604-821-6829 (Anglais - Heures d'ouverture : 9 h à 17 h HNP)

Contact d'urgence :

Principal : 1-604-821-6829 (Heures d'ouverture seulement)

Secondaire : Centre antipoison du Canada : 1-844-POISON-X (1-844-764-7669) - 24/7

Après les heures : Contacter le centre antipoison local

Déclaration de disponibilité bilingue : Cette FDS est disponible en anglais et en français. An SDS in English is available upon request.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Voir Section 1.3 ci-dessus

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP], SIMDUT 2015 et OSHA HCS 2012 :

- Liquide inflammable, catégorie 2 (H224)
- Irritation oculaire, catégorie 2 (H320)
- Sensibilisation cutanée, catégorie 1 (H317)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 (H336)

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

Mention d'avertissement : DANGER



Mentions de danger :

- H224 : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H320 : Provoque une irritation des yeux
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence :

Prévention :

- P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
- P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche
- P240 : Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
- P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant
- P242 : Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles
- P243 : Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques
- P261 : Éviter de respirer les vapeurs/aérosols
- P264 : Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement après manipulation
- P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention :

- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
- P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
- P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise
- P321 : Traitement spécifique (voir Section 4 sur cette étiquette)
- P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
- P337+P313 : Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin
- P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
- P370+P378 : En cas d'incendie : Utiliser poudre chimique sèche, CO₂, mousse résistant à l'alcool pour l'extinction

Stockage :

- P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
- P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
- P405 : Garder sous clef

Élimination :

- P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

2.3 Autres dangers

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

EUH208 : Contient méthacrylate d'isopropylidènediphényl bisoxyhydroxypropyle et méthacrylate d'isobutyle.

Peut produire une réaction allergique.

Évaluation PBT/vPvB : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : Sur la base des données disponibles, ce produit n'est pas classé comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange répondant aux critères de classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008, SIMDUT 2015 et OSHA HCS 2012.

Nom du composant	N° CAS	Classification (CLP/SGH)	Conc. (% m/m)	Notes
Acétone	67-64-1	Liq. inflam. 2 (H225) ; Irrit. oc. 2 (H319) ; STOT ES 3 (H336)	60-100	[1]
Méthacrylate d'isopropylidènediphényl bisoxyhydroxypropyle (Bis-GMA)	1565-94-2	Irrit. cut. 2 (H315) ; Sens. cut. 1 (H317) ; Irrit. oc. 2 (H319)	5-40	[1] [2]
Copolymère BIS-HEA Poly(1,4-butanediol)-9/IPDI	73297-27-5	Irrit. cut. 2 (H315) ; Irrit. oc. 2 (H319)	5-20	[1]
Méthacrylate d'isobutyle	97-86-9	Liq. inflam. 3 (H226) ; Irrit. cut. 2 (H315) ; Sens. cut. 1 (H317) ; STOT ES 3 (H335)	0-3	[1] [2]
Acide méthacrylique	79-41-4	Tox. aiguë 4 (H302) ; Tox. aiguë 3 (H311) ; Corr. cut. 1A (H314) ; STOT ES 3 (H335)	0-3	[1] [3]
1-Hydroxycyclohexyl phénylcétone	947-19-3	Non classé	≤1,0	[4]
Oxyde de triméthylbenzoyl diphénylphosphine	75980-60-8	Non classé	≤1,0	[4]

Les pourcentages exacts (concentrations) de la composition ont été retenus comme secrets commerciaux conformément aux réglementations applicables : 29 CFR 1910.1200(i) (États-Unis), SIMDUT 2015 Section 5.11 (Canada) et Règlement CLP (CE) 1272/2008 Article 11 (UE).

Notes :

[1] Substance avec limite(s) d'exposition professionnelle

[2] Sensibilisant cutané ≥0,1%

[3] Composant avec propriétés corrosives (en dessous du seuil de classification du mélange)

[4] Photoinitiateur en dessous du seuil de classification

Informations supplémentaires pour les sensibilisants cutanés ≥0,1% : Ce mélange contient des substances sensibilisantes cutanées à des concentrations ≥0,1% qui contribuent à la classification globale de sensibilisation cutanée.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation :

Transporter la personne à l'extérieur immédiatement et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau abondamment à l'eau, puis laver soigneusement avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Si le produit a été avalé, boire beaucoup d'eau ou de lait immédiatement. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection des secouristes :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié pour éviter l'exposition pendant le sauvetage. Assurer une ventilation adéquate lors de l'administration des premiers soins.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes immédiats :

- Peau : Irritation, rougeur, réaction allergique possible chez les personnes sensibilisées
- Yeux : Irritation, rougeur, larmoiement, inconfort
- Respiratoire : Irritation du nez, de la gorge et du système respiratoire
- Effets sur le SNC : Somnolence, vertiges, maux de tête, nausées

Effets différés :

- Une sensibilisation cutanée peut se développer avec une exposition répétée (dermatite de contact allergique)
- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Pour le contact oculaire : Continuer l'irrigation si l'irritation persiste. Pour la sensibilisation cutanée : Une évaluation médicale pour la dermatite de contact allergique peut être nécessaire. Surveiller les signes de sensibilisation allergique. Contacter le centre antipoison national pour des conseils de traitement supplémentaires : Canada 1-844-POISON-X.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂), pulvérisation d'eau/brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à haute pression (peut propager le feu)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion : La décomposition thermique peut produire des gaz toxiques notamment du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes d'azote et des fragments organiques.

Dangers spécifiques : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les contenants peuvent se rompre lorsqu'ils sont chauffés. Peut polymériser lorsqu'exposé à la chaleur.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque facial complet et des vêtements de protection complets. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone. Combattre l'incendie depuis un endroit protégé. Refroidir les contenants avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.4 Autres informations

Point d'éclair : -20°C (-4°F) (coupelle fermée)

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Évacuer la zone. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Ne pas fumer. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié.

Pour les secouristes : Utiliser un équipement de protection individuelle approprié, y compris une protection respiratoire. Approcher le déversement par le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les cours d'eau ou les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petits déversements (≤1 gallon) : Maximiser la ventilation (ouvrir les portes et les fenêtres). Exposer le matériau déversé à une source de lumière UV pendant 2 à 5 minutes pour durcir les composants réactifs. Soulever le matériau durci du substrat et répéter jusqu'à ce qu'il reste très peu de résidus. Absorber le matériau restant avec un absorbant inerte (sable, vermiculite). Placer dans un contenant approprié pour l'élimination.

Grands déversements (>1 gallon) : Interdire l'accès à toutes les personnes non protégées. Endiguer et contenir le déversement avec un matériau inerte. Utiliser de la mousse pour supprimer les vapeurs si nécessaire. Exposer à la lumière UV pour durcir les composants réactifs. Collecter le matériau pour l'élimination. Laver la zone avec de l'eau et du savon.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle. Voir Section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation générale : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact prolongé avec ce matériau. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié. Laver soigneusement la peau exposée avec de l'eau et du savon après utilisation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation de ce produit.

Prévention incendie/explosion : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Mise à la terre et liaison équipotentielle des contenants lors du transfert de matériau.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans le contenant d'origine dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Garder les contenants hermétiquement fermés. Stocker en dessous de 50°C (122°F). Stocker à l'écart des matières incompatibles. Par mesure de précaution, ne pas stocker plus haut que le niveau de la taille. Tenir hors de portée des enfants.

Matières incompatibles : Oxydants forts, peroxydes, acides forts, bases fortes

Exigences de stockage : Stocker dans des zones avec une protection incendie appropriée. L'équipement électrique doit être antidéflagrant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Section 1.2. Apprêt professionnel pour l'amélioration des ongles à utiliser dans les salons de manucure.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Substance	Pays	Type	Valeur	Notes
Acétone	États-Unis (OSHA)	PEL	1000 ppm (2400 mg/m ³)	MPT 8 heures
	États-Unis (NIOSH)	REL	250 ppm (590 mg/m ³)	MPT 10 heures
	Canada	VLE	500 ppm MPT ; 750 ppm LECT	Les variations provinciales peuvent s'appliquer
Acide méthacrylique	États-Unis (OSHA)	PEL	20 ppm (70 mg/m ³)	MPT 8 heures, peau
	Canada	VLE	20 ppm (70 mg/m ³)	MPT 8 heures
Autres composants	-	-	Aucune établie	Utiliser les directives générales de ventilation

Dose dérivée sans effet (DNEL) : Non établie pour ce mélange

Concentration prédite sans effet (PNEC) : Non établie pour ce mélange

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques :

Utiliser une ventilation générale et locale adéquate pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. S'assurer que l'équipement de décontamination approprié est disponible (p. ex., évier, douche de sécurité, station de lavage oculaire).

Équipement de protection individuelle :

- **Protection respiratoire :** Normalement pas nécessaire dans des circonstances typiques d'utilisation. Si les limites d'exposition peuvent être dépassées, utiliser un respirateur à vapeurs organiques approuvé NIOSH/MSHA
- **Protection des mains :** Porter des gants en nitrile ou imperméables lors de la manipulation de grandes quantités. Peut causer une irritation cutanée chez les personnes sensibles
- **Protection des yeux/du visage :** Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux en tout temps lors de la manipulation de ce produit
- **Protection de la peau :** Aucun tablier requis lors de la manipulation de petites quantités. Pour de grandes quantités, porter des vêtements de protection appropriés

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement :

Empêcher le rejet dans l'environnement. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination environnementale.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriété	Valeur
Aspect	Liquide clair
Couleur	Incolore
Odeur	Odeur d'acétone
Seuil olfactif	Non établi
pH	Non applicable (non aqueux)
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	57°C (134°F)
Point d'éclair	-20°C (-4°F) (coupelle fermée)
Taux d'évaporation	Non disponible

Inflammabilité	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	Non disponible
Pression de vapeur	30,6 kPa à 25°C
Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Densité relative	0,9 g/cm ³
Solubilité(s)	Non soluble dans l'eau
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	Environ 300 cps
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant

Propriétés physiques supplémentaires (SGH 7&8) :
 Caractéristiques des particules : Non applicable (liquide)
 Sensibilité mécanique : Non sensible mécaniquement
 Conductivité :
 Teneur en COV :

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Relativement stable dans des conditions ambiantes lorsqu'il est stocké correctement. Les composants méthacrylates peuvent polymériser dans certaines conditions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Contient des inhibiteurs pour empêcher la polymérisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

La polymérisation dangereuse ne se produira pas dans des conditions normales. Peut polymériser s'il est exposé à des températures extrêmes, à de fortes sources lumineuses ou à des produits chimiques incompatibles.

10.4 Conditions à éviter

Exposition ou contact avec des températures extrêmes, des produits chimiques incompatibles, de fortes sources lumineuses, des étincelles et des flammes.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, peroxydes, acides forts ou alcalis

10.6 Produits de décomposition dangereux

S'il est exposé à des températures extrêmement élevées, les produits de décomposition thermique peuvent inclure des vapeurs irritantes et des gaz toxiques (p. ex., oxydes de carbone et d'azote)

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

- Orale : Non classé sur la base des données disponibles. ETAmélange (orale) >2000 mg/kg
- Cutanée : Non classé sur la base des données disponibles
- Inhalation : Non classé sur la base des données disponibles

Données de toxicité des composants :

- Acétone : DL50 (orale, rat) = 5800 mg/kg
- Acide méthacrylique : DL50 (orale, rat) = 1060 mg/kg ; DL50 (cutanée, lapin) = 500-1000 mg/kg
- Ce produit n'a PAS été testé sur des animaux pour obtenir des données toxicologiques

Corrosion/irritation cutanée :

Non classé. Peut être irritant pour la peau, en particulier après un contact prolongé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Catégorie 2 - Provoque une irritation des yeux. Le liquide peut produire une gêne oculaire et est capable de provoquer une altération temporaire de la vision et/ou une inflammation oculaire transitoire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sensibilisation cutanée catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée. Le produit peut provoquer des réactions allergiques cutanées (p. ex., éruptions cutanées, papules, dermatite) lors d'une exposition prolongée ou répétée.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non classé. Ce produit n'est pas signalé comme produisant des effets mutagènes chez l'homme.

Cancérogénicité :

Non classé. Les ingrédients de ce produit ne sont pas répertoriés comme cancérogènes par le NTP, le CIRC ou l'ACGIH.

Toxicité pour la reproduction :

Non classé. Ce produit n'est pas signalé comme causant une toxicité pour la reproduction chez l'homme.

STOT-exposition unique :

Catégorie 3 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

STOT-exposition répétée :

Non classé sur la base des données disponibles.

Danger par aspiration :

Non classé.

Voies d'exposition probables :

L'inhalation, le contact cutané et le contact oculaire sont les voies les plus probables lors d'une utilisation professionnelle. L'absorption par la peau est possible.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

- Acétone : CL50 (poisson, 96h) = 5540 mg/L ; CE50 (daphnie, 48h) = 8800 mg/L
- Il n'y a pas de données spécifiques disponibles pour ce produit sur la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

Ce produit se volatilise lentement du sol. Les composants de ce produit se décomposeront lentement en composés organiques. L'acétone est facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

La bioconcentration ne devrait pas être significative.

12.4 Mobilité dans le sol

Devrait avoir une mobilité modérée à élevée dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme PBT ou vPvB à des niveaux $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucun composant n'est classé comme perturbateur endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données spécifiques disponibles pour ce produit sur la vie végétale.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit :

Éliminer conformément aux lois locales, étatiques et fédérales sur les déchets. Ce matériau devient un plastique inerte lors d'une exposition prolongée à des sources de lumière UV et à la lumière du soleil. L'élimination des plastiques inerts est plus sûre pour l'environnement et est plus facilement manipulée pour l'élimination selon la réglementation.

Considérations spéciales :

Le matériau peut polymériser - manipuler avec précaution. Envisager le durcissement UV avant l'élimination pour convertir en plastique inerte.

Exigences spécifiques au Canada :

Classé comme déchet dangereux en vertu de la réglementation environnementale provinciale.

Exigences spécifiques à l'UE :

Les codes de déchets peuvent inclure : 08 01 11* (déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques) ou 07 01 04* (autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques)

Exigences spécifiques aux États-Unis :

Code de déchets RCRA : D001 (inflammable). Consulter 40 CFR 261 pour la détermination.

Élimination des contenants :

Les contenants vides peuvent contenir des quantités résiduelles de ce produit ; par conséquent, les contenants vides doivent être manipulés avec précaution.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La description de base (numéro ONU, désignation officielle de transport, classe et division de danger, groupe d'emballage) est indiquée pour chaque mode de transport.

Règlement	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe	Groupe d'emballage	Dispositions spéciales
ADR/RID	UN1263	PEINTURE	3	II	LQ (QE≤1,0 L)
IMDG	UN1263	PEINTURE	3	II	LQ (QE≤1,0 L)
IATA	UN1263	Peinture	3	II	Voir ci-dessous pour les limites de quantité

Informations supplémentaires sur le transport :

- Les dispositions relatives aux quantités limitées s'appliquent pour les colis ≤1,0 L
- Quantité exceptée IATA : UN1263, Peinture, 3, II (QE≤30 ML) CODE E2
- Quantité limitée passagers aériens : ID8000, Bien de consommation, 9 (QE≤0,5 L)
- Pour les quantités >1,0 L : UN1993, Liquide inflammable, N.S.A. (solution d'acétone), 3, II

14.5 Dangers pour l'environnement : Non**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Liquide inflammable. Manipuler selon de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable - Produit non expédié en vrac.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES :**

Classification SIMDUT 2015 :

- Liquides inflammables, catégorie 2

- Irritation oculaire, catégorie 2
- Sensibilisation cutanée, catégorie 1
- STOT ES, catégorie 3

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les composants sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS). Aucun des composants n'est sur la Liste des substances d'intérêt prioritaire.

RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS-UNIS :

Norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) : Classé comme ci-dessus

Statut TSCA : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA ou sont exemptés

Quantité à déclarer CERCLA : Acétone - 5000 lb (2270 kg)

SARA 313 : Non applicable

Conformité FDA : Ce produit est conforme aux sections appropriées du sous-chapitre G de la FDA 21 CFR (Cosmétiques)

Réglementations des États : L'acétone n'est pas répertorié sur les listes de critères d'état. Aucun autre ingrédient présent à $\geq 1,0\%$ n'est répertorié sur les listes de substances dangereuses des États.

RÉGLEMENTATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE :

Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 : Classé comme ci-dessus

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : Tous les composants sont enregistrés ou couverts par des enregistrements. Aucune autorisation requise en vertu de l'annexe XIV. Aucune restriction en vertu de l'annexe XVII ne s'applique.

Les composants principaux de ce produit ne sont pas répertoriés dans l'annexe 1 de la directive européenne 67/548/CEE.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange.

15.3 Autres informations réglementaires

Réglementations internationales :

- Australie : Composants répertoriés sur l'AIC. Classé selon NOHSC:2011 (2003) et les exigences du SGH
- Japon : Composants répertoriés sur ENCS
- Corée du Sud : Composants répertoriés sur la liste des produits chimiques existants K-REACH

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indication des changements

Cette révision corrige la classification des dangers sur la base de données d'essai réelles :

- Changé de H225 à H224 (Extrêmement inflammable)
- Supprimé H314 (Corrosion cutanée) - non justifié à ces concentrations
- Changé de H318 à H320 (Irritation oculaire au lieu de lésions)
- Ajout de l'ingrédient manquant : Oxyde de triméthylbenzoyl diphenylphosphine
- Mise à jour de la classification de transport vers UN1263 (Peinture)

16.2 Abréviations et acronymes

- ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ATE/ETA : Estimation de la toxicité aiguë
- CLP : Classification, étiquetage et emballage
- DNEL : Dose dérivée sans effet
- CE : Communauté européenne
- ECHA : Agence européenne des produits chimiques
- GHS/SGH : Système général harmonisé
- IARC/CIRC : Centre international de recherche sur le cancer
- IATA : Association du transport aérien international
- IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
- LC50/CL50 : Concentration létale 50%
- LD50/DL50 : Dose létale 50%
- NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health
- NTP : National Toxicology Program
- OEL/VLE : Valeur limite d'exposition
- OSHA : Occupational Safety and Health Administration
- PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEL : Limite d'exposition admissible
- PNEC : Concentration prédite sans effet
- REL : Limite d'exposition recommandée
- STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles
- TSCA : Toxic Substances Control Act
- TWA/MPT : Moyenne pondérée dans le temps
- VOC/COV : Composé organique volatil
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable
- WHMIS/SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

- Base de données de l'inventaire C&L de l'ECHA
- Dossiers d'enregistrement ECHA
- Guide de poche NIOSH sur les dangers chimiques
- Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH
- Fiches techniques des fabricants
- Littérature scientifique sur la toxicologie des composants

16.4 Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges

Classification dérivée en utilisant des méthodes de calcul conformément à l'annexe I du règlement CLP, en tenant compte des données d'essai réelles lorsqu'elles sont disponibles.

16.5 Texte intégral des mentions de danger auxquelles il est fait référence aux sections 2 et 3 :

- H224 : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
- H226 : Liquide et vapeurs inflammables
- H302 : Nocif en cas d'ingestion
- H311 : Toxique par contact cutané
- H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H320 : Provoque une irritation des yeux
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires

- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

16.6 Conseils de formation

S'assurer que tout le personnel manipulant ce produit reçoit une formation appropriée sur la reconnaissance des dangers, les pratiques de manipulation sécuritaires, les procédures d'urgence et l'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle.

ATTENTION ! PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANÉE. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX.
Éviter de respirer les fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU - Laver à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX - Rincer continuellement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées - continuer à rincer. En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée - consulter un médecin. Ne pas prendre par voie interne. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

Engagement de mise à jour de 90 jours : Cette FDS sera examinée et mise à jour dans les 90 jours suivant toute nouvelle information importante sur les dangers, la toxicologie ou la réglementation, comme l'exige le SIMDUT 2015.

Date de préparation : 29 juillet 2025

Date de la dernière révision : 29 juillet 2025

Version : 3.0 (Conforme SGH 7&8 2025 - Corrigée)

Préparé par : Département de réglementation technique

Examiné par : Département de la sécurité des produits

Vérification de la conformité légale : Cette FDS répond aux exigences du SIMDUT 2015 canadien, du règlement CLP de l'UE (CE) 1272/2008 et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis. Tous les numéros CAS ont été vérifiés dans les bases de données officielles. Les classifications sont basées sur des données d'essai réelles et de la littérature scientifique établie.

Avis de non-responsabilité : Cette fiche de données de sécurité (FDS) est offerte conformément à la norme de communication des dangers de l'OSHA, 29 CFR §1910.1200. D'autres réglementations gouvernementales doivent être examinées pour leur applicabilité à ce produit. Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont fiables et exactes à la date de préparation ; cependant, l'exactitude, l'adéquation ou l'exhaustivité ne sont pas garanties et aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est fournie. Les informations contenues dans ce document concernent uniquement le(s) produit(s) spécifique(s). Si ce(s) produit(s) est(sont) combiné(s) avec d'autres matériaux, toutes les propriétés des composants doivent être prises en compte. Les données peuvent être modifiées de temps à autre. Assurez-vous de consulter la dernière édition.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette FDS est conforme aux exigences du SIMDUT canadien 2015, du règlement CLP de l'UE (CE) 1272/2008 et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis, tels que mis à jour pour les mandats de conformité 2025.